

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LE LIEN ROUTIER—L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, il n'est pas exagéré de dire que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont profondément divisés sur la construction d'un pont franchissant le détroit de Northumberland. Certains sont résolument en faveur. D'autres sont tout aussi résolument contre. Il y a un troisième groupe, celui des gens perplexes devant ce qui se passe au sujet d'une question presque aussi importante que notre entrée dans la Confédération, en 1873. Ces groupes peuvent se recouper. C'est ainsi que je me range dans le deuxième et dans le troisième.

La Cour fédérale du Canada a décidé, le 19 mars, qu'il devait y avoir une évaluation environnementale du projet de pont tel qu'il sera construit. Un mois plus tard seulement, Travaux publics Canada annonçait que l'évaluation était terminée. Apparemment, l'évaluation n'a pas été faite par un groupe de spécialistes de l'environnement, mais par la société qui désire construire le pont, des gens, bien sûr, pas totalement désintéressés. On se demande comment, en si peu de temps, on a pu répondre complètement aux ordres de la Cour fédérale.

Cet hiver, l'état des glaces a été presque sans précédent dans le détroit de Northumberland. L'épaisseur des glaces était supérieure à tous les chiffres utilisés pour évaluer la pression des embâcles sur le pont. Est-il possible d'étudier cela sérieusement en quelques jours?

On remarque dans un communiqué récent de Travaux publics qu'une série de réunions est prévue. Les réunions sont une bonne chose, mais peut-on vraiment affirmer que c'est le moyen de faire de la recherche valable? Est-ce qu'Edison a mis au point l'ampoule électrique lors d'une réunion publique? Parmi les craintes, je citerais l'hypothèse que l'on commence la construction de cette important ouvrage avant même que la Cour suprême du Canada n'ait rendu son jugement dans l'affaire de l'appel de la décision de la Cour fédérale, interjeté par le ministère lui-même.

Ce pont sera peut-être construit, honorables sénateurs, mais je prétends qu'une telle construction ne doit pas se faire à la hâte. Ce serait un héritage bien triste pour les prochaines générations si nous leur laissions quelque chose qui n'a pas été construit avec toutes les précautions environnementales nécessaires.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DÉPÔT DU VINGT-SIXIÈME
RAPPORT DU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE
(TENEUR DU PROJET DE LOI C-92)

L'honorable Jean-Marie Poitras: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le vingt-sixième rapport du Comité permanent des banques et du commerce.

[Traduction]

L'AJOURNEMENT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

QUE, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui il demeure ajourné jusqu'à demain, le mercredi 28 avril 1993, à treize heures trente.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
NORD-AMÉRICAIN

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION D'ÉTUDIER
LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-115

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je donne avis que demain, mercredi, le 28 avril 1993, je proposerai:

QUE le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.